

Du vingt huit octobre au mil huit cent trente cinq, à deux heures du soir,
acte de décès de Marie Josephine, décédée à l'âge de trois ans à deux
heures du soir, sans profession, âgée de deux ans, née à la garde, appartenant
de son, demeurée à la garde, fille de Pierre Emmanuel et de Philippe Josephine
Coulomb, journalière demeurée en cette commune de la garde.

Les déclarateurs, à moi fille par de Pierre Jean Louis et Louise âgée de
quarante deux ans, profession de menuisier, demeurée à la garde, qui a été
en présence au décès de la défunte, et par le sieur Charles Jean Gervais, âgé de
huit ans, fils de Pierre Josephine, demeurée à la garde, qui a été avec Pierre
de la garde, et ont été déclarés signés avec moi.

Costat, suivant la loi, par moi Maire de la garde, et par moi
Maire de la commune de la garde, représentant les fonctions d'officier public et
répondant de la validité de cet acte devant les déclarations, après avoir vérifié
le décès enregistré au présent numéro.

Mullon

Mullon

Agaraz

Du trente octobre au mil huit cent trente cinq, à deux heures du soir,
acte de décès de Jean François Rac, décédé à l'âge de trois ans à deux
heures du soir, sans profession, de l'âge de trois ans, né à la garde
appartenant de son, demeurée à la garde, fils de son Antoine Rac, et de
son Anne José, lauré, épouse de son Marie José Louise Pambé, demeurée à la
garde sans profession. Les déclarateurs, à moi fille par le sieur Louis
Coste, âgé de quarante quatre ans, profession de menuisier, demeurée à la
garde, qui a été en présence au décès de la défunte, et par le sieur Jean Louis
Mullon, âgé de quarante deux ans, profession de menuisier, demeurée à la
garde, qui a été avec Pierre Emmanuel et de Philippe Josephine
Coulomb, journalière demeurée en cette commune de la garde.

Costat, suivant la loi, par moi Maire de la garde, et par moi
Maire de la commune de la garde, représentant les fonctions d'officier public et
répondant de la validité de cet acte devant les déclarations, après avoir vérifié
le décès enregistré au présent numéro.

Louis Coste

Mullon

Agaraz



Du trente au octobre au mil huit cent trente cinq, à deux heures du soir,
acte de décès de Vincent Moreto, décédé à l'âge de trois ans à deux
heures du soir, sans profession, âgé de trois ans, né à la garde, appartenant
de son, demeurée à la garde, fils de son Antoine Moreto, père, et de son
Marie Josephine, journalière, les deux demeurés à la garde, et par le sieur
Jean Louis Mullon, âgé de quarante deux ans, profession
de menuisier, qui a été en présence au décès de la défunte, et par le sieur
Charles Jean Gervais, âgé de huit ans, sans profession, de l'âge de
huit ans, qui a été avec Pierre Emmanuel et de Philippe Josephine
Coulomb, journalière demeurée en cette commune de la garde.

Costat, suivant la loi, par moi Maire de la garde, et par moi
Maire de la commune de la garde, représentant les fonctions d'officier public et
répondant de la validité de cet acte devant les déclarations, après avoir vérifié
le décès enregistré au présent numéro.

Mullon

Mullon

Agaraz

Du trois novembre au mil huit cent trente cinq, à deux heures du soir,
acte de décès de Jean François Rac, décédé à l'âge de trois ans à deux
heures du soir, sans profession, de l'âge de trois ans, né à la garde
appartenant de son, demeurée à la garde, fils de son Antoine Rac, et de
son Anne José, lauré, épouse de son Marie José Louise Pambé, demeurée à la
garde sans profession. Les déclarateurs, à moi fille par le sieur Louis
Coste, âgé de quarante quatre ans, profession de menuisier, demeurée à la
garde, qui a été en présence au décès de la défunte, et par le sieur Jean Louis
Mullon, âgé de quarante deux ans, profession de menuisier, demeurée à la
garde, qui a été avec Pierre Emmanuel et de Philippe Josephine
Coulomb, journalière demeurée en cette commune de la garde.

Costat, suivant la loi, par moi Maire de la garde, et par moi
Maire de la commune de la garde, représentant les fonctions d'officier public et
répondant de la validité de cet acte devant les déclarations, après avoir vérifié
le décès enregistré au présent numéro.

Costat, suivant la loi, par moi Maire de la garde, et par moi
Maire de la commune de la garde, représentant les fonctions d'officier public et
répondant de la validité de cet acte devant les déclarations, après avoir vérifié
le décès enregistré au présent numéro.

Jean Louis Mullon

Jean Louis Mullon

Agaraz